

***** Formation Obligatoire Secteur HCR**

<u>ACTION :</u>	Le Permis de Former en HCR Mise à jour
Objectifs pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre à jour les connaissances acquises sur : - Les conditions d'une intégration professionnelle réussie - Les principes d'organisation et de réalisation du parcours de formation professionnelle de l'alternant en situation de travail (Transmission et Evaluation des Compétences) - Les règles légales et conventionnelles régissant les contrats de Formation en alternance dans le secteur HCR.
✓ Pré requis ou public concerné	<p>Professionnels de l'Hôtellerie Restauration en Charge d'Encadrer Un alternant en Apprentissage ou en Contrat de professionnalisation</p> <p>Ayant suivi une Formation de Tuteur Initiale</p>
✓ Progression pédagogique	<ul style="list-style-type: none"> - Reprendre les Enjeux du Tutorat - Retour d'Expériences - Revoir les Contrats en alternances dans le secteur HCR
✓ Programme ou contenu	- Voir annexe
✓ Moyens et Méthodes Pédagogiques	<p>Salle de cours / vidéo projection</p> <p>Apports Méthodologiques et Didactiques des formateurs</p> <p>Démarche Participative</p> <p>- Remise d'un Support Guide Papier -</p>
✓ Moyens d'évaluation	- Fiche d'évaluation de fin de stage
✓ Intervenants	- Permanent Service Apprentissage CCI
✓ Durée totale de l'action	0,5 Jour
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre d'Heures ✓ Horaires 	<ul style="list-style-type: none"> - 4 Heures - 8h30 à 12h30
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Période ou dates ✓ Périodicité 	<p>* ANNEE 2017 *</p> <p>Nous Consulter</p>
✓ Coût	<p>180 € HT</p> <p>+ Frais de dossier annuel : 40 € HT (non adhérent à l'UMIH du Haut-Rhin)</p> <p>* Possibilité de prise en Charge (Budget FPC) *</p>
✓ Lieu	- UMIH68 / 5 rue de la Gare / Colmar

PROGRAMME :

Le Permis de Former en HCR

Mise à jour

RAPPELS : Rôle et missions de la fonction de tuteur dans le cadre des contrats d'alternance

Reprendre les enjeux du tutorat

- Engager une relation pédagogique pour former efficacement dès la phase d'accueil
- Établir un programme de travail en concertation avec le centre de formation
- Organiser les activités de l'alternant
- Aider l'alternant à l'exécution de son travail
- Suivre la réalisation du travail
- Évaluer les résultats et mesurer les progrès de l'alternant

Retour d'expériences

- Analyser les difficultés rencontrées
- Identifier les points forts dans la gestion du tutorat
- Effectuer un bilan des contrats réalisés ou en cours

Revoir les contrats en alternance dans le secteur HCR

- Le cadre juridique, le contrat de travail, le statut de salarié
- Forme et durée des contrats
- Réglementation et durée de formation

Conclusion : Synthèse

...